

N°2026/08 du 20 mai 2026 : de céder le véhicule Peugeot 206 (immatriculé 483 ETX 78, mis en circulation le 28/10/2004 et affichant au compteur 118 100 km au début du mois de mai), et d'accepter la proposition du garage FOSSE, 2 rue de la Vaucouleurs à DAMMARTIN EN SERVE (78111) qui souhaite faire l'acquisition du véhicule en l'état pour un montant de 1200 € net.

N°2026/09 du 20 mai 2026 : De confier, dans le cadre de la remise en état du logement situé au 1er étage de l'école maternelle :

-les travaux de peinture à la société Vignola, 1 avenue de la Durance à BUCHELAY (78200), pour un montant de 13 677,00 € HT, soit 16 412,40 € TTC,

-les travaux de fourniture et pose d'une VMC à la société Ecochauffe 28, 11 rue Max Cousin à NOGENT LE ROI (28210) pour un montant de 1221,04 € HT, soit 1465.25 € TTC,

-les travaux de remise aux normes de l'électricité à la société MTJ, 45 rue de l'Yveline à SEPTEUIL (78790), pour un montant de 8727,95 € HT, soit 10 473.54 € TTC.

N°2026/10 du 20 mai 2026 : D'attribuer le marché relatif à la fourniture et pose de 10 nouveaux luminaires led au château de la Garenne à la société MTJ, 45 rue de l'Yveline, à SEPTEUIL (78790) pour un forfait de 3638,00 HT soit 4365,60 TTC.

2026-33 FORMATION DU JURY D'ASSISES – ANNÉE 2027

6.4

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient comme chaque année de procéder au tirage au sort de 6 jurés d'assises.

Sont tirés au sort :

M. VALLET Jean Gabriel

Mme Julie BERNARD

M. Christian ROUSSEAU

M. Yves GOUEBAULT

Mme Karine LEROUX (RODRIGUEZ)

Mme Marcelle GIBEY (DEDUIT)

2026-34 CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A COMPTEUR DU 1^{ER} JUILLET 2026

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

DECIDE de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

2026-35 CREATION DE DEUX POSTES PERMANENTS D'ADJOINT D'ANIMATION

Le poste actuel d'animateur de 20 heures par semaine les semaines d'école comprend deux créneaux horaires (pause méridienne et surveillance après 16h30) séparé par 3 heures sans rémunération. Il est proposé de créer deux postes d'adjoint d'animation :

-un poste de 8h (pause méridienne)

-un poste de 10h (surveillance le soir)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DECIDE de créer les deux emplois proposés,

DIT que le tableau des emplois sera mis à jour en conséquence,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**2026-36 MISE A DISPOSITION AU SEY DE L'ACTIF NECESSAIRE A L'EXERCICE DE LA
7.1 COMPETENCE MOBILITE PROPRE**

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au transfert de la compétence mobilité propre au SEY, il doit être procédé la mise à disposition des équipements (actif) nécessaires à l'exercice de cette compétence et leur financement (subventions).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

APPROUVE les termes du Procès-Verbal de mise à disposition de l'actif et de leurs financements (subventions) au profit du SEY ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal de mise à disposition joint à la présente délibération.

**2026-37 DECISION MODIFICATIVE N°2
7.1**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	023		Virement à la section d'investissement	9 796,00
			Total dépenses de fonctionnement	9 796,00
RECETTES	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	77	773	Mandats annulés	9 796,00
			Total recettes	9 796,00
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	21	21828	Autres matériels de transport	9 796,00
			Total dépenses	9 796,00
RECETTES	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	021		Virement de la section de fonctionnement	9 796,00
			Total recettes	9 796,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative budgétaire n°2.

**2026-38 ELECTION DU DELEGUE COMMUNAL A LA COMMISSION LOCALE
5.3 D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

M. Julien RIVIERE est proclamé, à l'unanimité des membres présents et représentés, délégué de la Commission Locale d'évaluation de transfert de charges (CLECT) de la Communauté de Communes.

La délibération sera transmise au Président de la CCPH.

**2026-39 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
5.3**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DESIGNE Mme Liliane PELLERIN pour remplir le rôle de "correspondant défense"

**2026-40 CREATION COMITE CONSULTATIF "CONSEIL DES SAGES"
5.3**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

DÉCIDE de créer un "Conseil des Sages", instance consultative auprès de la Municipalité.

APPROUVE la Charte de fonctionnement jointe à la présente délibération qui précise notamment la formation (recrutement des membres) et le fonctionnement du comité consultatif,

FIXE le nombre de membres à 10 personnes, nommées par arrêté de Monsieur le Maire après appel à candidatures.

DESIGNE Mme Liliane PELLERIN en qualité d' élu référent pour accompagner le Conseil des Sages. Il/Elle sera chargé(e) de faciliter les relations avec les services municipaux et de rapporter les avis du Conseil des Sages devant l'assemblée délibérante.

**2026- 41 CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF RESTAURATION SCOLAIRE
5.3**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,
Le Conseil municipal,

CREE un comité consultatif restauration scolaire


DIT que le comité est composé d' un élu qui présidera le comité, un agent de la commune, un membre de chaque association de parent d' élèves de la commune et un parent d' élève ne faisant pas partie d' une association.

PRECISE qu' un suppléant par membre titulaire sera désigné.

PRECISE que la nomination des membres titulaires et suppléants sera réalisée par un arrêté du Maire.

La séance a été levée à 21h08.

Septeuil, le 28 mai 2026


Le Maire,
Julien RIVIERE